



## Projet de procès-verbal

### GRUPE DE TRAVAIL 3 (MANCHE)

Gand, 01 juillet 2024

#### 1 Accueil et présentations

Matilde Vallerani, du secrétariat du CC EOS, a souhaité la bienvenue à tous les participants et a expliqué qu'elle présidait cette réunion en raison de l'impossibilité pour le Président et le Vice-président de se déplacer. Manu Kelberine, Mathieu Vimard et Olivier Lepretre se sont excusés. L'ordre du jour a été adopté avec l'ajout d'un point sur les pêches ciblées pour le calmar dans les questions diverses.

Points d'action de la dernière réunion

1	Le groupe de travail continuera à suivre les travaux irlandais sur les essais CSJ. Les résultats des prochains essais devraient être prêts pour la réunion du groupe de travail en juillet. D'ici là, le Secrétariat tiendra les membres au courant des travaux du groupe des États membres EOS.
	<a href="#">Webinaire sur la coquille Saint-Jacques le 19 juin, essais irlandais reportés à l'automne 2024.</a>
2	Le Secrétariat recueillera les contributions des membres du GT sur le projet de recommandation conjointe sur la Limande sole et le projet d'avis au groupe des États membres EOS.
	<a href="#">Avis soumis le 11 avril, la mise à jour de l'évaluation du CSTEP devrait être disponible au moment de la réunion.</a>
3	Le Secrétariat s'informerait auprès de la DG MARE par courriel sur le travail de leurs services juridiques qui analysent toute discrimination, disproportionnalité et si les actions sont conformes à l'avis scientifique concernant les 13 AMP établies par le Royaume-Uni et sur la façon dont cela serait abordé. Le GT recommande que le groupe de réflexion conjoint CC EOS/CC pour les stocks pélagiques (PELAC) Spatial Squeeze suive les discussions entre l'UE et le Royaume-Uni sur les AMP et poursuive le sujet en donnant des conseils.
	<a href="#">Courriel envoyé, abordé dans le forum inter-CC sur le Brexit.</a> <a href="#">Processus en cours à la fois du côté de l'UE et du Royaume-Uni. Actuellement mis en attente en raison des élections au Royaume-Uni et en France.</a> <a href="#">Une fois le processus terminé, la Commission publiera des informations officielles.</a>
4	Le Secrétariat rédigera un avis à l'intention du groupe des États membres EOS pour une recommandation conjointe sur le Rouget barbet, sur la base du document produit par le CNPMEM.
	<a href="#">L'avis a été soumis le 11 avril, d'autres discussions sont attendues au sein du groupe des États membres.</a>



<b>5</b>	Le Secrétariat assurera le suivi avec la Commission sur l'organisation d'événements liés à l'élaboration de la stratégie pluriannuelle pour la CSJ (proposée et approuvée par le ComEx sur la base d'un dialogue avec la DG MARE).
	<a href="#">Séminaire en ligne sur la coquille Saint-Jacques le 19 juin</a>

Dirk van Guyze a fait remarquer concernant le point 2 que le CSTEP a évalué le travail et que la Commission n'accepte pas la recommandation commune. Les États membres, et plus particulièrement la Belgique, préparent des informations complémentaires et en discutent avec les scientifiques concernés.

## 2 Avis du CIEM sur la Manche - Joanne Morgan, vice-présidente de l'ACOM du CIEM

Liste des acronymes

DLS	Stocks à données limitées
CHR	Taux de récolte constant (Constant Harvest Rate)
Rfb	Équation : r = rapport de biomasse (tendance de l'enquête), f = variable de pêche (données de longueur, cible), b = sauvegarde de la biomasse
CAA	Capture selon l'âge (capture at age)
SAA	Inventaire selon l'âge (survey at age)
SR	Recrutement de stocks
B	Biomasse
BMSY (ou BRMD)	Biomasse au niveau du rendement maximal durable
XSA	Analyse étendue des survivants (Extended survivor analysis)
SAM	Modèle d'évaluation des stocks (stock assessment model)
SCAA	Modèle statistique de captures selon l'âge
SPiCT	Production excédentaire en temps continu
SS	Synthèse des stocks
SSB (ou BSR)	Biomasse du stock reproducteur
Blim	Point de référence limite pour la biomasse du stock reproducteur (BSR ou "SSB" en anglais)
Btrigger	Valeur de la biomasse du stock reproducteur (BSR ou "SSB" en anglais) qui déclenche (trigger) une action de gestion spécifique.
ltrigger	Valeur de déclenchement de l'indice en dessous de laquelle la sauvegarde de la biomasse réduit l'avis de captures
F	Taux instantané de mortalité par pêche
AAP	Évaluation de Aarts et Poos



- Guide sur le cadre et les principes consultatifs du CIEM ([lien](#))
- Liste des acronymes et de la terminologie du CIEM ([lien](#))
- Points de référence de la gestion des pêches du CIEM pour les stocks de catégories 1 et 2 ([lien](#))
- Orientations techniques du CIEM concernant les règles de contrôle de l'exploitation et l'évaluation des stocks des catégories 2 et 3 ([lien](#))
- Points de référence du CIEM pour les stocks des catégories 3 et 4 ([lien](#))

Des liens vers toutes les orientations techniques du CIEM sont disponibles [ici](#).

Mme Morgan a expliqué que le CIEM avait été victime d'une cyber-attaque la semaine dernière, ce qui a entraîné des difficultés dans la préparation de la présentation et que certaines fiches d'avis n'ont peut-être pas encore été entièrement corrigées. Cependant, les avis principaux et toutes les informations contenues devraient être corrects.

#### Barbue 4, 3a, 7d

- Avis pour 2025, RMD : Captures  $\leq 2970t$  (+21%)
- F en baisse, inférieur au FRMD
- Taille du stock supérieure au FRMD Btrigger
- Augmentation de la BSR, mais aussi révision à la hausse de la BSR et révision à la baisse de F (rétrospective)
- Utilisation du modèle SPiCT

#### Cabillaud Nord 4, 6a, 7d, 20

- Avis pour 2025, RMD : captures  $\leq 19321t$
- SAM multi-stocks
- Stock du sud, RMD : captures  $\leq 3074t$  (-22%)
- Benchmark 2023
- Inférieur à Btrigger
- Mortalité par pêche supérieure au FRMD
- BSR retro
- Zone nord-ouest, par précaution : captures  $\leq 12158t$  (-10,1%)
- F supérieur au FRMD
- BSR supérieur à Btrigger
- Diminution de la taille du stock, baisse du recrutement, baisse de F (ajusté en fonction de l'état du stock du sud)



- Avis de captures pour 2025, par précaution : captures  $\leq 4089t$  (-22%)
- F supérieur au FRMD
- BSR supérieur au seuil de déclenchement
- Rétrospective de la taille du stock, baisse du recrutement, baisse de F (ajusté en raison de l'état du stock du sud)

#### Limande-sole 4, 3a, 7d

- Avis pour 2025, RMD : captures  $\leq 1450t$  (-30%)
- Stock à données limitées - CHR - application de la clause de stabilité (-30%)
- F inférieur à l'indicateur FRMD
- Indicateur de la taille du stock en baisse mais supérieur à ltrigger
- 17% de rejets

#### Plie 7d

- Avis pour 2025, RMD : captures  $\leq 2600t$  (+9,8%)
- Une partie des captures de la zone 7d provient de la Manche occidentale et de la mer du Nord : l'avis est de 3113 t si l'on tient compte des autres stocks capturés dans la zone 7d.
- F inférieur au FRMD
- BSR inférieur au RMD Btrigger
- Sélection augmentée sur les âges 1 et 2 - biomasse plus exploitable
- Évaluation AAP

#### Plie 7e

- Avis pour 2025 et 2026, RMD : captures  $\leq 927t$  (-24%)
- F supérieur à l'indicateur FRMD
- Taille du stock supérieure à ltrigger
- Mais elle a diminué, ce qui se traduit par un avis plus bas
- Règle rfb
- Depuis 2024, le TAC tient compte de la quantité qui peut être pêchée dans chacune des divisions 7e et 7d

#### Bar 4b-c, 7a, et 7d-h

- Avis pour 2025, RMD : captures  $\leq 2776t$  (+14,1%)
- BSR inférieur au RMD Btrigger
- F inférieur au FRMD



- Recrutement plus élevé, la BSR est désormais plus proche du seuil de déclenchement, de sorte que l'ajustement à F est moins important.
- Synthèse des stocks (modèle de catégorie 1 décomposé en fonction de l'âge)

#### Sole 7d

- Avis pour 2025, RMD : captures  $\leq 1209t$  (-19,6%)
- F inférieur au FRMD
- BSR inférieur au RMD Btrigger
- Recrutement plus faible depuis 2011
- Taille du stock plus faible - davantage inférieure au Btrigger - F cible plus faible
- Évaluation SAM

#### Sole 7e

- Avis de 2025, RMD : captures  $\leq 1151t$ , (+8,9%)
- F inférieur au FRMD
- BSR supérieur au RMD Btrigger
- BSR en baisse mais avis plus élevé - révision à la hausse de la BSR et à la baisse de F (rétrospective)
- Analyse étendue des survivants (FLXSA)

#### Merlan 4 et 7d

- Avis pour 2025, RMD : captures  $\leq 237\,008t$  (+85%)
- F inférieur au FRMD
- BSR supérieur au RMD Btrigger
- Environ 20 % des captures sont effectuées dans la zone de la Manche orientale
- Augmentation de l'avis - augmentation de l'estimation de FRMD en raison de la mise à jour des estimations de la mortalité naturelle
- Évaluation SAM

#### Merlan SA4, 3a, 7d

- Avis pour 2025, RMD : captures  $\leq 1969t$  (+25%)
- F supérieur au FRMD
- BSR supérieur au RMD Btrigger
- Augmentation de l'avis - augmentation de la BSR - désormais supérieure au Btrigger, donc objectif FRMD



- Évaluation SAM

Concernant le bar, Jean-Marie Robert a fait remarquer que le Blim se base sur la valeur la plus basse jamais observée de la biomasse de ce stock en 2018. Cette méthode a été arrêtée suite au benchmark de 2019. Puisque l'approche rétrospective est disponible, une année supplémentaire est ajoutée, avec pour résultat que la biomasse de cette année-là diminue de manière significative. "Nous avons environ 10 300 tonnes et nous sommes maintenant en dessous de 8 000 tonnes, ce qui a clairement un impact en matière de gestion". Aujourd'hui, la valeur de la mortalité par pêche doit être ajustée afin de ne pas aller au-delà de l'approche de précaution. Toutefois, il s'est demandé pourquoi les points de référence ne pouvaient pas être ajustés comme analysé dans l'avis le plus récent du CIEM avec les nouvelles données disponibles.

Mme Morgan a répondu que le CIEM n'ajuste généralement pas les points de référence en fonction d'un schéma rétrospectif et que ce stock ne présentait pas un tel schéma au cours des dernières années.

M. Robert a précisé que le niveau de biomasse en 2018 était de 10 000 tonnes et qu'il est maintenant de 8 000 tonnes. Il estime que la biomasse estimée aujourd'hui est deux fois plus élevée que la limite, mais que le stock ne peut pas être reconstitué. "La question porte donc sur ce point de référence". Il a ajouté qu'à son avis, ce stock ne peut pas être comparé à d'autres stocks, car normalement, lorsque le point de référence est fixé, les années précédentes sont utilisées. Pour ce stock, le niveau de biomasse n'évolue pas car il n'y a pas de rétrospective, de sorte que l'on ne sait pas très bien sur quoi on se base pour fixer les points de référence et pourquoi le niveau est si proche de l'année benchmark.

Mme Morgan a indiqué que la BSR en 2024 est de 13 000 tonnes et que le seuil de déclenchement est de 14 000 tonnes d'après la relation entre le seuil de déclenchement et Blim, en essayant de prendre en compte le caractère d'incertitude. Blim est la valeur la plus basse observée dans la série temporelle en 2018. Le modèle présente un schéma rétrospectif pour cette période. C'est plutôt inhabituel. Mme Morgan a indiqué qu'elle soumettrait la question à la discussion au sein du CIEM.

Emiel Brouckaert a fait référence aux discussions précédentes quant à la manière de mettre en adéquation ce qui est observé en mer et ce qui apparaît dans l'avis du CIEM. Il estime que la catégorie de stocks pourrait être incluse dans la présentation afin de mieux expliquer la base de l'avis.

Mme Morgan a précisé que la limande-sole est un stock de catégorie 3 et a expliqué comment les catégories sont établies. Pour la Cat. 3, il existe une série de méthodes qui peuvent être utilisées pour les stocks à données limitées, en fonction de la quantité d'informations disponibles pour le stock. Toutes les méthodes ont été testées dans le cadre de l'approche de précaution afin de garantir la durabilité des stocks pour l'avenir. La méthode utilisée pour la limande-sole est la méthode du taux de récolte constant, qui utilise un taux de récolte correspondant au FRMD. Cela est basé sur l'historique des taux de capture de l'espèce. Une sauvegarde de la biomasse est également disponible, de sorte que si le stock devient inférieur au seuil de déclenchement, un multiplicateur est appliqué pour s'assurer que le stock ne diminue pas davantage.

La règle rfb est également utilisée pour les stocks à données limitées, par exemple pour la plie dans la Manche occidentale. La règle rfb comprend également une valeur de déclenchement ainsi qu'une



clause de stabilité. La valeur de remplacement de la mortalité par pêche est basée sur les fréquences de longueur qui sont collectées dans la pêche commerciale. La plupart des stocks des eaux occidentales septentrionales sont des stocks de Cat. 1 et Cat. 3. Dans la fiche d'avis, le tableau des options de capture donne les dérivations pour les stocks de Cat. 3.

M. Brouckaert a précisé qu'il se demandait comment la biomasse du stock s'approchait du RMD Btrigger. Mme Morgan a indiqué que cela est basé sur l'indice de biomasse qui provient généralement d'études ou de prises par unité d'effort.

Dominique Thomas s'est interrogé sur l'augmentation de 85% pour le merlan dans la Manche orientale, car cela n'a pas été observé en mer étant donné que seul un nombre très limité de merlans y sont observés.

Mme Morgan a convenu qu'il s'agissait d'une augmentation très importante, expliquant que la distribution du stock était plus étendue que la Manche, ce qui pourrait être une partie de l'explication. Des informations sont tirées d'autres modèles concernant la mortalité naturelle, qui a été mise à jour cette année. Cela va affecter les points de référence de la mortalité par pêche, et cela a entraîné une forte augmentation des points de référence, menant à l'augmentation de l'avis.

Dominic Rihan a fait part de ses préoccupations concernant la forte augmentation de ce stock au cours des deux dernières années, alors que le stock adjacent à cette zone est très faible. Il a déclaré que la plupart des stocks de gadidés ont un recrutement très faible dans la mer Celtique et la mer du Nord et il estime que ce stock constitue une aberration.

Mme Morgan a indiqué qu'elle devrait examiner chaque évaluation pour voir les différences d'avis entre les stocks afin de comprendre l'évaluation. Elle a précisé que toutes les évaluations sont effectuées séparément, à moins que les estimations de la mortalité naturelle issues de la modélisation multi-espèces ne soient incluses. Les stocks sont considérés comme distincts bien qu'ils puissent être adjacents, c'est pourquoi les évaluations ne sont pas liées.

Franck Le Barzic a rejoint le point de vue de ses collègues sur la réduction de la productivité du merlan et sur le fait que le contraire peut être observé dans la Manche occidentale 7e. Cependant, la perception du stock au sein du CIEM est différente puisqu'elle fait référence à un déclin et il se demande pourquoi une telle différence existe. Il a également souligné un lien potentiel entre les stocks de plie dans les zones 7d et 7e. Selon lui, le CIEM tient compte d'une migration de la Manche occidentale vers la Manche orientale qui a lieu au cours du premier trimestre et qui entraîne un ajustement de 15 % et donc une diminution de l'avis. Il a donc souhaité savoir pourquoi cette migration était prise en compte pour ce stock en particulier et pas pour les autres stocks. La direction peut tenir compte de cette migration dans le taux de flexibilité entre les zones.

Mme Morgan a expliqué qu'elle aborderait la question des pêches "simultanées" dans sa présentation au Groupe de Travail Horizontal et que le CIEM s'efforce d'en tenir compte chaque fois que cela se produit. Malheureusement, les informations ne sont pas toujours facilement disponibles, ce qui peut entraîner une surexploitation involontaire des stocks.

**ACTION :** Les points abordés seront inclus dans l'avis sur les possibilités de pêche qui sera élaboré par le GD sur l'Obligation de Débarquement.



### 3 Suivi concernant le webinaire de juin sur la gestion de la coquille Saint-Jacques

Mme Vallerani a expliqué que le webinaire avait été organisé par le CC EOS à la demande de la DG MARE car ils prévoient d'organiser un atelier avec leurs homologues britanniques afin de définir leur stratégie pluriannuelle pour la coquille Saint-Jacques dans la Manche. Cependant, l'incertitude plane toujours sur cet atelier, principalement en raison des élections au Royaume-Uni. Cela ne facilite pas la planification interne du CC, toutefois, l'organisation d'une réunion du GD sur la coquille Saint-Jacques est envisagée en vue de préparer l'atelier en personne. Elle a évoqué les prochains essais irlandais dans la Manche et a mentionné que le rapport final du webinaire est en cours de finalisation.

John Lynch a demandé si l'administration britannique ou les parties prenantes participeraient.

Mme Vallerani a confirmé que l'administration britannique serait impliquée dans cette réunion qui est spécifiquement axée sur la coquille Saint-Jacques.

M. Brouckaert a fait remarquer que le rapport du webinaire sera très valable et a recommandé à tous les membres intéressés de l'examiner en détail et d'envoyer tous les points de discussion au Secrétariat.

Mme Vallerani a ajouté que l'atelier est envisagé avant la fin du mois de septembre et que la convocation à une réunion du Groupe de Discussion avant cette date pourrait se faire à brève échéance. Elle a déclaré que la Commission avait souligné l'importance du dialogue entre les parties prenantes de l'UE et du Royaume-Uni.

### 4 Questions diverses

Mme Vallerani a expliqué que le CC EOS a noté que les États membres demandent de modifier la dérogation générale du maillage de base de 40 mm pour les pêcheries dirigées de calmar, comme indiqué à l'annexe VI, partie B, du règlement (UE) 2019/1241. Plus particulièrement, le projet de Recommandation Commune propose d'augmenter le maillage minimal à 80mm pour les chaluts de fond et les sennes dans l'ensemble de la zone 7 du CIEM, à l'exception de la zone 7j, où la dérogation de 40mm devrait être maintenue. Le maillage de 40 mm devrait également être maintenu pour les chaluts pélagiques à panneaux dans la zone 7e. La majorité des membres du CC EOS est favorable à ces modifications et estime que l'augmentation du maillage pourrait réduire les prises indésirées d'espèces de poissons juvéniles. Cependant, il n'a pas été possible de parvenir à un consensus total permettant de refléter cela dans une révision de notre avis du 25 mars 2022.

Une proposition a été avancée par les membres français en vue de réduire la zone dans laquelle une maille de 80 mm peut être utilisée pour cibler les calmars dans les zones 4, 7d et e pour les engins de fond, car sinon il pourrait y avoir des implications pour la gestion du rouget.

M. Brouckaert a confirmé que la RC avait été envoyée à la Commission et n'est pas sûr qu'il y ait une valeur ajoutée à envoyer des avis supplémentaires étant donné que ces informations ont été anticipées par les EM et qu'elles sont incluses dans la RC.

M. Le Barzic est d'accord avec l'orateur précédent et estime qu'il n'y a pas lieu de se répéter. Il a



indiqué que la RC avait été acceptée en mer du Nord et qu'il était important que les États membres agissent rapidement et que la recommandation soit validée le plus tôt possible.

M. Brouckaert s'est interrogé sur le fait de savoir si les États membres recherchaient des informations et des avis supplémentaires pour le CC EOS.

M. Van Guyze estime que l'avis est suffisant et que les remarques supplémentaires devraient être réglées assez rapidement.

## 5 Synthèse des actions convenues et des décisions prises par le Président

1	Le Secrétariat tiendra les membres informés des discussions entre l'UE et le Royaume-Uni concernant les AMP britanniques.
2	Le Secrétariat tiendra les membres informés de la prochaine étape de la Commission concernant l'organisation d'un atelier sur la gestion des coquilles Saint-Jacques avec le Royaume-Uni.
3	Les commentaires formulés à la suite de la présentation de l'avis du CIEM seront pris en compte dans la préparation de l'avis du CC concernant les Possibilités de Pêche par le GD Obligation de Débarquement. Les membres sont invités à envoyer toute autre contribution par courrier électronique avant la réunion du GD du 24 juillet.

### Participants

Membres du CC EOS	
Emiel Brouckaert	Rederscentrale
Franck Le Barzic	COBRENORD
John Lynch	ISEFPO
Geert Meun	VisNed
Philippe Perrot	CRPMEM Bretagne
Corentine Piton	France Pêche Durable et Responsable
Erwan Quemeneur	CDPMEM 29
Jean-Marie Robert	Pêcheurs de Bretagne
Pauline Stephan	CNPMEM
Dominique Thomas	OP CME MMN
Arthur Yon	FROM Nord
Observateurs du CC EOS	
Patrick Murphy	ISWFPO
Aodh O'Donnell	IFPO
Dominic Rihan	KFO
Experts et observateurs	
Kylie Kronal	Department for Agriculture and Fisheries
Joanne Morgan	ICES
Dirk van Guyze	Department for Agriculture and Fisheries
Secrétariat du CC EOS	
Mo Mathies	Executive Secretary
Matilde Vallerani	Deputy Executive Secretary